



ARRETE MUNICIPAL N° 28

Portant réglementation de la circulation
et du stationnement rue Victor Hugo
« Fête de l'été »

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu la « Fête de l'été » organisée par l'Association Paix Solidarité Fraternité du samedi 25 juin au dimanche 26 juin 2022 ;

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale d'organiser la sécurité en ville lors des manifestations importantes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, **sauf riverains**, rue Victor Hugo du Rond-Point de la Libération au croisement avec la rue Lamartine **du samedi 25 juin 2022 de 8h00 au dimanche 26 juin 2022 à 22h00**. Le stationnement sera autorisé sur les cases prévues à cet effet dans la dite rue, **à charge de l'organisateur de gérer le stationnement et le flux de ce dernier, en veillant à la sécurité des piétons**.

ARTICLE 2 : Les déviations se feront par les rues Patton, du 26/11/44 et Lamartine.

ARTICLE 3 : La signalisation **temporaire** des prescriptions visées aux articles ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur **par les services de la ville et les organisateurs**.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Messieurs COLANTONIO D. et GULDNER M. – Adjoints au Maire
- Madame KEHILI Mounia – Adjointe au Maire
- Madame APPEL Rita – Service Technique
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur LAUER Sylvain – Lieutenant des pompiers de Folschviller + Service Technique
- M. ASFAL Rhalid - Président APSF – rue de la Forêt à Folschviller 57730
- Affichage Mairie
- Registre des arrêtés municipaux

Fait à FOLSCHVILLER, le 20 juin 2022

Le Maire,
Didier ZIMNY

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Hôtel de Ville – Rue d'Usson du Poitou
57730 FOLSCHVILLER – TEL. 03 87 29 32 90 – TELECOPIE 03 87 91 23 04

